



Cahier des charges de l'appel à projet 2025

« Animation départementale des réseaux d'acteurs parentalité »

ET « coordination des promeneurs du net parentalité »

PREAMBULE

La branche Famille déploie une politique de soutien à la parentalité qui permet de développer et structurer des offres de services, de fédérer l'ensemble des acteurs mobilisés et de mailler les territoires pour apporter des réponses aux besoins et préoccupations des parents.

Dans ce cadre, les interventions et actions mises en œuvre en faveur des familles couvrent un très large spectre de situations renvoyant à l'universalité de la politique familiale.

Les orientations nationales en matière de Parentalité, inscrites dans le cadre de la Cog 2023-2027, visent à soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence, et s'inscrivent autour des trois engagements suivants :

1. Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant ;
2. Diversifier l'offre et améliorer son accessibilité ;
3. Renforcer l'accompagnement auprès des deux parents en cas de séparation.

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2022-2025 du Calvados, définit également des enjeux en matière d'accompagnement à la parentalité :

- Poursuivre et développer l'information sur les dispositifs existants et les structures parentalité implantées sur les territoires,
- Assurer la diversité de réponses aux besoins des familles sur les territoires,
- Poursuivre la dynamique d'acteurs autour du soutien et de l'accompagnement à la parentalité.

Les actions initiées s'adressent à l'ensemble des parents, sur la base du volontariat. Elles prennent appui sur leurs savoirs faire, leurs ressources et renforcent par le dialogue et l'échange leurs capacités à exercer pleinement leur responsabilité parentale. Les actions sont mises en œuvre avec et pour les parents, avec des niveaux d'implication pouvant être différents.



Afin de structurer et faire vivre le réseau des partenaires mobilisés au titre du soutien à la parentalité, **l'animation de la politique de soutien à la parentalité** au niveau départemental est essentielle. Elle permet de :

- **Favoriser « l'interconnaissance » entre les différents acteurs ;**
- **Assurer le partage des bonnes pratiques**, notamment celles les plus innovantes ;
- **Renforcer la visibilité des offres de services parentalité en direction des parents ;**
- **Promouvoir les offres de services parentalité et actions** avec pour finalité de contribuer à l'augmentation du nombre de parents mobilisés ou touchés quel que soit le dispositif parentalité.

Elle se définit par :

- **La coordination et l'animation du réseau d'acteurs** (intervenants professionnels et bénévoles, et parents) pour favoriser et dynamiser les échanges. L'animation du réseau s'attache également à mobiliser les parents comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité.
- **La communication, la capitalisation et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents.**

Cette mission est aussi essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires afin de créer du lien et en faire un lieu d'étayage pour penser la parentalité en favorisant « l'intelligence collective » et l'agir professionnel.

L'animation s'inscrit dans le cadre des comités départementaux des services aux familles, en cohérence et en déclinaison des orientations prioritaires du Sdsf, en lien avec les partenaires institutionnels tels que la Msa Côtes Normandes et le Conseil Départemental.

La Branche famille accompagne cette fonction d'animation des réseaux d'acteurs parentalité.

En complémentarité avec l'animation départementale du réseau, et pour accentuer la diversification de l'offre de service, le **déploiement des promeneurs du net parentalité** est également identifié dans la Cog au niveau national et dans le Sdsf au niveau départemental, comme un levier pour soutenir les parents dans leur rôle.

La présence éducative et d'accompagnement sur internet apparaît en effet aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales.

La Caf du Calvados propose cet appel à projet afin de déployer la fonction d'animation des réseaux d'acteurs parentalité sur le département du Calvados et la coordination des Promeneurs du Net Parentalité.

Le présent cahier des charges définit les conditions de dépôt d'une demande de financement auprès de la CAF pour la **période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026.**

LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

Une mission d'animation et de coordination, construite autour de 3 grands axes :

- l'animation du réseau départemental des acteurs parentalité,
- la coordination et le développement des réseaux des territoires,
- la création et l'animation du Réseau des Promeneurs du Net Parentalité.

En coordination avec la conseillère technique référente sur la thématique parentalité de la Caf du Calvados et en lien avec la chargée de mission Promeneurs du net de la Caf.

1- L'animation du réseau parentalité départemental et des réseaux locaux (0,5 ETP)

➤ Les objectifs visés :

L'animation des réseaux parentalité visera, par un soutien des porteurs de projets, et en co-construction avec la référente parentalité Caf, à :

- Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires :
 - Co-portage et organisation d'événements/rencontres à destination des acteurs de terrain et/ou des parents,
 - à l'échelon départemental en lien avec les pilotes des groupes parentalité du SDSF,
 - et à l'échelon local, en lien avec les chargés de coopération CTG et les partenaires locaux.
 - Elaboration de propositions de formation,
 - Participation aux travaux parentalité dans le cadre du SDSF.
- Aider à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires et à leur émergence :
 - Connaissance et promotion des dispositifs des différentes institutions partenaires.
- Apporter un appui à la communication sur le soutien à la parentalité et à la diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et des parents, afin qu'une offre complète et lisible soit mise à leur disposition :
 - Alimentation et gestion du site internet parentalité du Calvados : parents-toujours.info,

- Organisation de la circulation de l'information, y compris vis-à-vis des parents (lettre d'information, articles dans la presse, site Internet, réseaux sociaux, etc.),
 - Création et animation d'un espace collaboratif entre partenaires.
- Renforcer le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existants et impulser l'émergence de nouveaux réseaux de professionnels :
 - Aller à la rencontre des réseaux existants,
 - Rencontrer les territoires moins pourvus en actions et dispositifs parentalité, ou avec des acteurs de terrain isolés, et avec une attention particulière pour les territoires ruraux,
 - Favoriser l'interconnaissance entre acteurs et l'intégration de nouveaux.
- Soutenir et impulser une dynamique d'actions efficaces et « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité afin de valoriser et soutenir les compétences parentales :
 - Appui et Aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet,
 - Favoriser l'émergence de groupes d'échanges entre parents,
 - Réflexion avec les acteurs sur des stratégies efficaces pour favoriser la mobilisation des parents et leur implication.
- Avoir une fonction de veille sur le département en termes de soutien à la parentalité :
 - Relai des ressources départementales,
 - Création d'outils, prêt d'outils (expositions,...),
 - Valorisation des expériences développées dans les territoires,
 - Elaboration d'un répertoire des actions,
 - Benchmarking.
 - Identification, diffusion et échanges de bonnes pratiques,
 - Etat des lieux départemental et local (contribution au diagnostic des besoins des parents, recensement des besoins des acteurs, répertoire des acteurs, actions et dispositifs existants).

L'animateur de réseau veillera à mobiliser l'ensemble des professionnels développant des actions parentalité : porteurs de projet dans le cadre du FNP, gestionnaires CLAS, acteurs de la médiation familiale, espaces de rencontre, LAEP...

Il travaillera en lien étroit avec les pilotes des différents groupes de travail du schéma départemental des services aux familles et participera aux temps de réflexion/actions.

Il devra, en outre, se coordonner avec les chargés de coopération des CTG positionnés sur les thématiques parentalité et les référents familles des centres sociaux, pour harmoniser les pratiques et limiter la démultiplication des « réseaux parentalité » sur les territoires.

2- La coordination des Promeneurs du net (PDN) parentalité (0,5 ETP)

Le Promeneur du net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et d'une labellisation avec la Caf.

Il offre une continuité de présence, d'information, d'orientation auprès des parents en étant, pendant son temps de travail, connecté sur des espaces virtuels sur lesquels les parents naviguent.

Cette forme « d'aller vers » lui permet de :

- Répondre aux besoins d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents ;
- Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d'écoute de qualité, afin d'éviter qu'ils restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.

Les promeneurs du net exercent des missions de veille, de sensibilisation, d'« aller vers » à partir des réseaux sociaux, mais l'objectif reste bien de privilégier les relations « en face à face » dans le cadre du soutien et de l'accompagnement à la parentalité.

Le promeneur du net « parentalité » est un professionnel labellisé qui utilise le nom Promeneur du Net, le logo départemental et est référencé sur le site national et l'annuaire départemental.

Le coordinateur Pdn parentalité est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du net Parentalité ». Il contribue ainsi au développement de la présence éducative sur internet en étant le relais des PDN du Calvados, et en portant une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Il assure le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels (Caf, MSA, DSDEN...).

L'animation consiste à :

- Développer les PDN parentalité en s'appuyant sur les structures existantes : centres sociaux, EVS, Lieux d'Accueil Enfant Parent, gestionnaires CLAS...
- Constituer, coordonner, animer et promouvoir un réseau entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du projet,
- Organiser des réunions régulières d'information et d'échange de pratiques entre les PDN parentalité du territoire, des temps de formation et des temps de supervision collective.
- Accompagner individuellement et collectivement les PDN parentalité,
- Aider les PDN à identifier les relais pour pouvoir orienter les parents selon leurs besoins,

- Veiller au respect de la charte nationale PDN,
- Tenir à jour l'annuaire départemental et les contacts du réseau,
- Travailler sous l'animation fonctionnelle d'un comité de pilotage, en articulation et en étroite collaboration avec le partenaire départemental en charge de l'animation du réseau des PDN jeunesse (Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes en 2025 dans le Calvados),
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication,...),
- Participer à l'évaluation du dispositif et réaliser les bilans annuels,
- Collaborer étroitement avec les correspondants de la Caf concernant le suivi et le pilotage du dispositif global,
- Assurer le développement et l'administration d'outils numériques dédiés au réseau (outils de communication, collaboratifs,...).

LE PROFESSIONNEL ANIMATEUR / COORDONNATEUR

Les compétences professionnelles requises pour ces missions sont les suivantes :

- Maîtrise des techniques d'animation participative de groupes ;
- Maîtrise des outils informatiques et de communication ;
- Compétences indispensables sur l'utilisation des médias numériques,
- Expertise dans le domaine du soutien à la parentalité ;
- Connaissance des acteurs locaux et de la politique de soutien à la parentalité ;
- Maîtrise de la méthodologie de projet,
- Capacités rédactionnelles ;
- Capacité à rendre compte de ses actions et analyses par des bilans intermédiaires et annuels auprès des financeurs,
- Aisance relationnelle, sens du travail en équipe et du travail partenarial,
- Créativité et capacité avérée à accompagner les acteurs et à les fédérer autour d'un projet ;
- Dynamisme et prise d'initiatives attendus (autonomie dans la réalisation des missions) ;
- Ambition d'innovation et de développement.

Niveau Bac+2 dans l'animation de projet et/ou expérience significative.

Permis B.



ZONE DE COUVERTURE TERRITORIALE

L'appel à projet vise l'ensemble du département du Calvados.

MOYENS FINANCIERS

Le montant maximal du financement alloué par la Caf pour cette mission est de :

- 20 000 €/an pour 0,5 Etp dans le cadre de l'animation départementale du réseau parentalité ;
- Et de 20 000 €/an pour 0,5 Etp dans le cadre de la coordination du réseau promeneurs du net parentalité.

Ces deux missions doivent être assurées par une seule et même personne.

Le financement est versé annuellement sous forme d'un acompte à hauteur de 70%, puis d'un solde à hauteur de 30% sur production du bilan annuel.

L'ensemble des fonds versés à l'opérateur ne pourra excéder 100% du coût annuel de son fonctionnement.

En cas de fonctionnement en année incomplète (année civile), le financement sera proratisé en fonction de la durée de la mission exercée.

En cas de non mise en œuvre de la mission, la Caf se réserve le droit de réduire ou réclamer le remboursement de la subvention allouée.

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES

Cet appel à candidature s'adresse aux :

- associations issues de la loi de 1901 ;
- associations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire ;
- établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social ;
- collectivités territoriales ;
- acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée.

Le porteur de projet devra rayonner à l'échelle départementale.

Il s'engage à respecter :

- Les attendus de ce cahier des charges ;
- Les principes du Contrat d'Engagement Républicain¹, de la Charte de la Laïcité de la branche Famille et de la Charte nationale de soutien à la parentalité ;
- Les délais de dépôt des dossiers et l'envoi des différentes pièces nécessaires à l'étude des dossiers ;
- Une posture de neutralité dans l'animation du partenariat ;
- Les critères d'éligibilité du référentiel national de financement du Fonds national parentalité (Cf chapitre : textes de référence ci-après). Celui-ci :
 - Constitue un cadre commun de référence pour tous les gestionnaires ;
 - Décrit le cadre dans lequel doit s'inscrire l'offre de service parentalité : les missions poursuivies, les modalités d'accompagnement, les qualifications des intervenants, les modalités de financement ainsi que les conditions pratiques de mises en œuvre.

LE DOSSIER

La demande présentera le plus précisément possible les éléments suivants :

❖ **Des informations qualitatives :**

- Un dossier avec des propositions détaillées relatives à la fonction d'animation des réseaux d'acteurs parentalité ET à la fonction de coordination des PDN parentalité (projection d'activités sur une année) ;
- Un curriculum vitae détaillé du candidat sur le poste. *Aucune obligation de recrutement n'est faite, la mission peut être portée par un salarié déjà en place, à la condition de consacrer 1 Etp à la mission.*

❖ **Des informations financières :**

- Un budget prévisionnel annuel sur la période de l'appel à projet. Ce budget doit être constitué principalement de charges de personnel liées à la mission et à son évaluation, et accessoirement d'autres charges de fonctionnement en lien avec la mission.
- Le projet présenté doit faire apparaître le ou les co-financements : ce principe permet d'inscrire la démarche dans une dynamique partenariale.

¹

S'il s'agit d'une association

PROCEDURE DE SELECTION DES DOSSIERS

La Caf procèdera à la sélection des dossiers de la manière suivante :

- Étude technique ;
- Rencontre avec le porteur de projet ;
- Décision finale et notification par la Caf.

A la suite de l'avis soit :

❖ **Favorable** : Envoi d'une notification d'avis favorable et d'une convention d'objectifs et de financement qui précise :

- Les conditions de paiement de la subvention et les pièces justificatives à produire ;
- Les modalités de suivi et de contrôle ;
- L'évaluation de l'action.

❖ **Défavorable** : Envoi d'une notification d'avis défavorable.

MODALITES LIEES AU BILAN DE L'ACTION 2025

Les modalités de transmission des bilans financiers, qualitatifs et quantitatifs seront précisées ultérieurement.

DISPOSITIONS GENERALES

Seuls les dossiers reçus complets et avant la date limite de candidature seront instruits.

L'octroi d'une aide de la Caf ne constitue en aucun cas un droit acquis pour les futures campagnes d'appel à projet.

Les porteurs de projets retenus devront mentionner le soutien de la Caf dans tout support de communication.

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, la Caf conserve un pouvoir d'appréciation fondé selon différents éléments tels que : le degré d'adéquation du projet présenté avec les orientations du SDSF, la disponibilité des crédits ou encore l'intérêt général du projet.

L'aide financière de la Caf ne pourra être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au gestionnaire de la décision par la Caf.

PROCEDURE DE L'APPEL A PROJET

Les dossiers de candidature devront être adressés par mail à cindy.quinquenel@caf14.caf.fr, au plus tard le 14 août 2025.

CALENDRIER

25 juin 2025 : lancement de l'appel à projet
14 août 2025 : clôture de l'appel à projet
26 août 2025 : Comité de sélection
Fin août 2025 : envoi des notifications aux postulants
Septembre 2025 : Mise en place du poste

CONTACT

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant le présent appel à projet, vous pouvez vous adresser à Cindy QUINQUENEL, Conseillère technique territoriale à la Caf du Calvados, via l'adresse électronique suivante : cindy.quinquenel@caf14.caf.fr

TEXTES DE REFERENCES

- Circulaire Cnaf n° 2024-227 relative à la nouvelle structuration du Fonds national parentalité à compter du 1 janvier 2025 ;
- Circulaire du Premier Ministre n°581-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Ordonnance du 19 mai 2021 définition et inscription dans le Casf : Définition du Code de l'action sociale et des familles relative au service de soutien à la parentalité - Cog 2023/2027 et diffusion de la Charte nationale de soutien à la parentalité.